

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
31	35	34

SEANCE DU 27 JUIN 2016

L'An Deux Mille Seize  
et le vingt-sept juin à huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le  
lieu habituel de ses séances sous la Présidence de  
Monsieur Henri LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

61/16  
**GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER :  
APPROBATION DU REGLEMENT DE VOIRIE  
COMMUNALE**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Henri LEROY, Maître Sébastien LEROY, Monsieur Rémy ALUNNI,  
Madame Christine LEQUILLIEC, Madame Monique ROBORY DEVAYE, Madame  
Sophie DEGUEURCE, Monsieur Jean PASERO, Madame Claude CARON, Docteur  
Bruno MUNIER, Madame Monique VOLFF, Monsieur Georges LORENZELLI

Madame Arlette VILLANI, Monsieur Guy VILLALONGA, Madame Muriel BERGUA,  
Monsieur Patrick LAFARGUE, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Patrick SCALA,  
Monsieur Alain AVE, Maître Julie FLAMBARD, Madame Cécile DAVID, Monsieur  
Serge DIMECH, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Cathy AIMAR, Monsieur Pierre  
DECAUX, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO,  
Madame Pascale BELLYNCK, Monsieur Jean-Claude PLANTADIS, Monsieur  
Jean-François PARRA, Madame Elisabeth VALENTI, Madame Martine  
LAUBENHEIMER,

**ETAIENT REPRESENTES :**

- Cédric AIMASSO Conseiller Municipal représenté par Remy ALUNNI
- Madame Emilie OGGERO, Conseillère Municipale représentée par Monique  
ROBORY DEVAYE
- Monsieur Jean Valery DESENS, Conseiller Municipal représenté par Jean  
François PARRA

**ETAIT ABSENTE :**

- Madame Nathalie PAVARD Conseillère Municipale

Madame Cécile DAVID a été désignée Secrétaire de Séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER :  
APPROBATION DU REGLEMENT DE VOIRIE  
COMMUNALE**

Monsieur Alain AVE rappelle au Conseil Municipal que le règlement de voirie est établi en application des textes principaux encadrant la gestion du domaine public routier (le Code de la Route, le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Propriété des Personnes Publiques) et des Codes de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitation, de l'Environnement.

Il a pour objet de définir les règles et modalités administratives et techniques d'intervention qui conditionnent l'occupation et les travaux ou ouvrages exécutés sur le domaine public communal.

Il s'agit des voies, ouvrages, espaces publics, leurs dépendances et leurs accessoires.

Par ailleurs il détermine les règles d'occupation du domaine public routier communal en surface, en surplomb, en tréfonds et en saillie.

Ce règlement s'adresse à tous les intervenants concessionnaires, particuliers, entreprises, susceptibles d'engager des travaux.

Monsieur Alain AVE rappelle au Conseil Municipal que ce règlement permet :

- d'optimiser la coordination multi partenariale des travaux,
- de garantir la sécurité des interventions sur le domaine routier,
- d'améliorer l'entretien et la pérennisation du patrimoine
- d'intégrer une dimension environnementale dans la gestion des chantiers
- de garantir la communication sur les travaux entrepris.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le règlement de voirie communale.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu la présentation du règlement de voirie communale**

**Et après en avoir délibéré**

**A l'UNANIMITE**

**APPROUVE** le règlement de voirie communale.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme  
P/O LE MAIRE  
Le Premier Adjoint

Maître Sébastien LEROY